



Votations du 24 novembre : fin de l'affichage publicitaire à Lancy

Ce dimanche 24 novembre, la population lancéenne a voté en faveur de la suppression de la publicité à des fins commerciales. La mise en œuvre de cette décision pourrait avoir lieu dès janvier 2025.

Trois années de débats

La genèse de cette interdiction remonte à décembre 2021, lorsqu'un projet de délibération est déposé au Conseil municipal. Depuis, trois années de débats ont vu quatre commissions politiques et auditions traiter le sujet.

Lors de sa séance du 18 janvier 2024, la majorité du Conseil municipal a voté le principe de l'interdiction de la publicité commerciale et demandé au Conseil administratif de rédiger un règlement en ce sens. Par délibération du 18 avril 2024, le Conseil municipal a adopté ledit règlement, qui prévoit, entre autres, les mesures suivantes :

- L'interdiction de la publicité à des fins commerciales sur le domaine public et sur le domaine privé visible du domaine public, à l'exception des enseignes des commerces ;
- L'autorisation de l'affichage à visée culturelle, éducative, associative et sportive.

Ce dimanche 24 novembre, les habitant-es étaient invité-es à se positionner sur le sujet, à la suite d'un référendum lancé par Le Centre et les Verts'libéraux en mai 2024.

Privilégier la qualité des espaces publics

Le Conseil administratif se réjouit de ce résultat, qui confirme sa volonté initiale d'améliorer le paysage urbain. Pour Damien Bonfanti, conseiller administratif délégué à la culture et à la communication : « L'interdiction de la publicité commerciale vise à privilégier la qualité des espaces publics et permet de faciliter la circulation. Elle vise également à limiter la surconsommation. Cette interdiction ne concerne toutefois pas la publicité faite par les commerçant-es dans leurs vitrines pour leur activités propres, ni les enseignes, qui restent autorisées. »

La Ville de Lancy compte actuellement quelque 170 supports d'affichage fixes sur son domaine public. Des discussions ont été entamées avec l'entreprise APG | SGA Société générale d'affichage SA pour envisager les suites de la collaboration. Pour mémoire, la nouvelle concession d'affichage qui lui a été accordée en octobre 2023 aurait dû débiter le 1^{er} janvier 2025.

Contact

Damien Bonfanti, conseiller administratif délégué à la culture et à la communication
d.bonfanti@lancy.ch, 076 394 31 93